

DÉCISION N°05-2026

Objet : Marché Public – Décision attribution et signature marché « Mise en séparatif secteur du Belvédère et renouvellement conduite AEP – Ville de Maîche » - Référence : 2025-001-EA

Le Président,

- **Vu** l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** l'arrêté n°25-2019-02-05-001 portant reprise et modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Maîche ;
- **Vu** la délibération n° 2020-28 du 10 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au Président et en cas d'empêchement aux Vice-Présidents ayant reçu délégation d'attributions, pour prendre toute décision relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics ;
- **Vu** l'avis d'appel public à la concurrence publié sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics de la CCPM et le journal d'annonces légales L'Est Républicain en date du 07 novembre 2025 ;
- **Vu** la date limite de remise des offres fixée au 28 novembre 2025 à 12h00 ;
- **Vu** le 5 offres reçues ;
- **Vu** les crédits inscrits au budget ;

DÉCIDE

D'attribuer le marché public référencé en objet de cette décision à **l'ENTREPRISE LACOSTE** pour un montant total de 199 933,34 € H.T

D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait à Maîche, le 15/01/2026

Franck VILLEMAIN,
Président



Transmise en Sous-Préfecture le :